



## TARIFS NORDIC PASS 2022/2023

<b>Nordic Pass Valables sur le site de Crévoux uniquement</b>	<b>Tarifs</b>
Nordic Pass Saison Crévoux Adulte	89€
Nordic Pass Saison Crévoux Adulte Primeur - <i>Vendu jusqu'au 15/11</i>	69€
Nordic Pass Journée Adulte	13€
Nordic Pass Journée Jeune - <i>10 à 16 ans</i>	6,50€
Nordic Pass 3 heures Adulte	10€
Nordic Pass 3 heures Jeune - <i>10 à 16 ans</i>	5,50€
Nordic Pass Duo Journée - <i>Pour 2 personnes</i>	21€
Nordic Pass Tribu - <i>10 personnes minimum, tarif par personne</i>	8,50€
Nordic Pass 2 jours consécutifs Adulte	21€
Nordic Pass 2 jours consécutifs Jeune - <i>10 à 16 ans</i>	11€
Nordic Pass Marcheur Journée Adulte	3€
Nordic Pass Marcheur Semaine	12€
Nordic Pass Marcheur Saison	35€

*Carte magnétique support du forfait (1€)*

<b>Nordic Pass Valables sur l'ensemble des sites Nordic Alpes du Sud</b>	<b>Tarifs</b>
Nordic Pass Adulte National Primeur - <i>Jusqu'au 15/11, 210€ passé cette date</i>	180€
Nordic Pass Jeune National Primeur - <i>6 à 16 ans, jusqu'au 15/11, 75€ passé cette date</i>	65€
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Primeur Adulte - <i>Vendu du 01/10 au 15/11, 164€ passé cette date</i>	115€
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte	58€
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune	36€
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine adulte - <i>2 personnes et plus (prix par personne)</i>	48€
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune - <i>2 personnes et plus (prix par personne)</i>	25€

### Bénéficiaire d'un tarif préférentiel :

- les jeunes licenciés des clubs de ski nordique de la Région Sud : tarif 15 €/jeune.
- les établissements de climatisme / sport adapté dans le cadre de séances pédagogiques ou thérapeutiques : tarif 15€ / personnes – (forfait non nominatif).

L'association, qui percevra les recettes de ces forfaits, s'interdit de faire confectionner et diffuser tout autre titre que ceux définis ci avant.

### Sont exonérés de la redevance :

- les enfants de moins de 5 ans (pas de titre spécifique) sur le département des Hautes-Alpes des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes.
- les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le département pratiquants le ski de fond dans le temps scolaire (pas de titre spécifique).
- les séniors de plus de 75 ans.

- les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France.
- les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (pas de titre spécifique).
- les moniteurs nordiques ayant conventionné avec un domaine adhérent à Nordic Alpes du Sud.
- les moniteurs ski de fond : gratuité du Pass domaine.
- Pas de gratuité pour les moniteurs d'alpin.